



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Garonne

éducation  
nationale



**Pièces justificatives à joindre aux demandes d'Ineat/Exeat**

**des enseignants du 1<sup>er</sup> degré - rentrée 2016**

Demandes formulées au titre du rapprochement professionnel de conjoints :

**Rectorat**

Direction des personnels  
enseignants  
DPE 5  
Enseignants du 1<sup>o</sup> degré public  
Haute-Garonne

**Bureau gestion collective**

Affaire suivie par  
Fabienne Giora  
Téléphone  
05 36 25 71 54

Fax  
05 36 25 77 27

Mél.  
dpe5@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch  
31400 Toulouse

Adresse postale  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

- une attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ainsi que le lieu de travail ;
- pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice
- en cas de chômage, une attestation d'inscription auprès de Pôle emploi du département sollicité et une attestation de la dernière activité professionnelle.
- Pour les professions libérales, une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)...
- Pour les agents mariés, une photocopie intégrale du livret de famille ;
- Pour les agents pacsés, une photocopie de l'attestation de PACS accompagnée de l'avis d'imposition commune de l'année **2014**, ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année **2015**.
- Pour les enseignants non mariés ou non pacsés, ayant des enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents, la photocopie du livret de famille ou la photocopie de l'attestation de reconnaissance anticipée accompagnée du certificat de grossesse ;

Demandes formulées au titre du handicap ou de la maladie grave (sous pli confidentiel)

- Attestation RQTH
- Tous les justificatifs attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- S'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier.

Autres demandes exceptionnelles :

- toutes les pièces justificatives permettant de m'informer sur l'urgence de votre intégration en Haute-Garonne.

**Rappel : ces pièces justificatives doivent être accompagnées du formulaire de demande d'Ineat / Exeat, et me parvenir le **02 mai 2016** au plus tard.**